

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C., 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	1 <sup>m</sup> 00 <sup>m</sup> soir.	2 <sup>m</sup> 42 <sup>m</sup> soir.	3 <sup>m</sup> 52 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>m</sup> 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>m</sup> 39 <sup>m</sup> soir.
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> »	7 <sup>m</sup> 40 <sup>m</sup> »	9 <sup>m</sup> 22 <sup>m</sup> »	9 <sup>m</sup> 41 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 <sup>m</sup> 7 <sup>m</sup> »	3 <sup>m</sup> 1 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 31 Décembre.

Les journaux ultra-radicaux se plaignent amèrement du président du Conseil qui ne les a pas consultés pour la nomination des titulaires aux ambassades de Berlin et Saint-Petersbourg.

Charger M. de Courcel de représenter la République française en Allemagne, c'était déjà un crime; mais confier à M. de Chaudordy la mission de défendre les intérêts français auprès de l'empereur de toutes les Russies, c'est évidemment une chose qui ne peut avoir de nom en aucune langue.

Et comme si ce n'était pas assez de tous ces méfaits abominables, voilà que l'Officiel publie, le même jour, la nomination de M. J.-J. Weiss, un écrivain de très grand talent, mais un homme politique qui n'a pas toujours été républicain, au poste de directeur des affaires politiques et des archives au ministère des affaires étrangères.

Pour le coup, l'indignation radicale se trouve portée à son comble, et nous pouvons nous attendre à voir le gouvernement anathématisé par toutes les feuilles d'extrême gauche. Déjà l'on parle d'interpellations, et MM. Clovis Hogue, de Lanessan, Henry Maret et autres Barodet, se préparent à donner l'assaut à la tribune de la Chambre, aussitôt que la session de janvier sera ouverte.

Nous estimons que le président du Conseil aura grandement raison de ne pas se préoccuper, outre mesure, des critiques soulevées par les actes de son ministère.

Son seul souci doit être de choisir, pour agents, des hommes non moins honorables que compétents, qui sachent faire respecter la France à l'intérieur comme à l'extérieur.

Si MM. de Courcel, de Chaudordy et Weiss,

ont pris cet engagement, — et nous ne doutons pas qu'ils l'aient pris, puisqu'ils ont accepté la mission qu'on leur proposait, — nous sommes certains que la grande majorité de la nation approuvera les choix que M. Gambetta vient de faire.

Du reste, l'interpellation sur la nomination de M. J.-J. Weiss n'est pas la seule dont les intrançais nous menacent. Il est d'habitude, lorsque les vacances parlementaires touchent à leur terme, que les députés qui représentent cette opinion politique, nous en annoncent toute une série, plus originales les unes que les autres. C'est ainsi qu'on nous parle dès maintenant, pour la rentrée prochaine, d'une interpellation sur le maintien de M. Roustan à Tunis. Ce sont naturellement les amis de M. Rochefort qui seraient chargés de la développer.

D'autre part, M. Desmons, député du Gard, songerait à demander des explications au gouvernement sur l'intervention militaire à laquelle le ministre de l'intérieur a cru devoir faire appel, pour mettre fin à la grève de la Grand'Combe. M. Desmons reprocherait au cabinet, d'avoir par ce moyen, intimidé les ouvriers, et de les avoir mis dans l'impossibilité de discuter librement leurs intérêts.

Nous pouvons nous attendre à voir toutes ces interpellations faire long feu.

En attendant les organes des opinions les plus contraires félicitent M. Gambetta d'ouvrir les portes de la République aux hommes de talent dont le républicanisme, pour être de fraîche date, n'en est pas moins sincère.

Voici comment s'exprime l'Ordre, organe bonapartiste :

Nous n'avons rien à dire contre les nominations de M. Weiss et du général Delaunay, qui font tant crier les radicaux.

L'on peut entendre de nouveau les pleurs de l'enfant, que jusqu'à ce moment les cris du père avaient dominés.

A peine Jost eut-il perçu les sons de cette voix enfantine, qu'il se leva, comme éclairé d'un rayon d'espoir; il alla vers le berceau de la petite et la prit dans ses bras.

Le pauvre homme tourna son visage inondé de larmes vers le petit chérubin qui maintenant cessait de pleurer et regardait en souriant, de ce charmant sourire d'enfant, son père éploré.

Les sanglots du père firent presque place à un cri de joie; et embrassant son enfant dans une fiévreuse étreinte, il s'écria :

— Non ! elle ne m'a point laissé entièrement seul sur terre ! Tu me restes, Ammi !... Je porterai sur toi l'amour dont j'aimais ta mère, jusqu'au jour où il me sera donné d'aller la rejoindre !...

Mais cette première concession faite à la douce espérance, la douleur reprit ses droits; de nouvelles larmes jaillirent de ses yeux et retombèrent brûlantes sur l'enfant, qu'il ne cessait de serrer dans ses bras et de couvrir de baisers.

Effrayé des larmes de son père, peut-être aussi par besoin de nourriture, l'enfant recommença à pleurer et plus fort que tout à l'heure.

Jost parut un instant ne point savoir à quelle décision s'arrêter; mais il réfléchit un moment, et prenant une des couvertures du berceau de l'enfant, il l'enveloppa et sortit avec elle.

Auparavant, cependant, il jeta un regard sur la dépouille mortelle de sa femme et lui dit, comme si elle eût pu entendre ses paroles :

M. Weiss est homme d'esprit; il a servi l'Empire. Sa nomination prouve que M. Gambetta n'entend pas que la République soit fermée comme une petite chapelle d'exclusivisme républicain et qu'il veut, au contraire, la laisser grande ouverte au talent et au mérite.

Le général Delaunay a été accusé tout dernièrement d'avoir manifesté l'intention de balayer Montmartre. Sa nomination est un gage donné, par conséquent aux gens d'ordre, aux républicains modérés; elle marque, en quelque sorte, le terme d'une première étape franchie vers les fameux repaires dont il convient de déloger les malandrins.

Chacun est donc récompensé suivant son mérite.

Les radicaux crieront, hurleront, qu'importe ? L'opinion publique approuvera M. Gambetta et l'encouragera à persévérer dans cette voie. Ceux qui veulent la République fermée sont des égoïstes chez lesquels l'intérêt individuel ou personnel prime l'intérêt de la patrie.

A chacun sa place, s'il vous plaît. Le règne des bohèmes sans orthographe est fini; tant mieux ! Personne ne se plaindra de leur disparition. Puisse-t-elle être définitive !

Le Journal des Débats, de son côté fait ces justes réflexions :

« Il est du devoir de tous les républicains qui ne considèrent pas la République comme un parti fermé, mais qui veulent, au contraire, qu'elle n'hésite pas à employer tous les hommes distingués qui viennent à elle, pour le plus grand profit de la nation, de donner une approbation sans réserve à l'acte intelligent, on pourrait dire courageux, de M. le ministre des affaires étrangères. »

## Informations

Il va bien, le major Labordère. Voici un extrait de lettre-programme qu'il a adressée aux députés sénatoriaux de la Seine :

— Repose en paix, pauvre femme ! Je vais aller porter Ammi à notre voisine; elle se fera un plaisir de soigner l'enfant à ta place, jusqu'à ce que ta sœur Marie puisse s'en occuper. Je serai bientôt de retour.

Et il sortit à la hâte, emportant la petite. La petite ferme de Rickes, le Hollandais, était éloignée d'une centaine de pas; Jost l'eut bientôt atteinte.

Rickes n'était point chez lui. Jost ne trouva que sa femme.

Aussitôt que celle-ci eut appris le coup terrible qui venait de frapper Jost, elle exprima sa sympathie en termes d'une éloquence dont les pauvres gens ont seuls le secret; elle prit l'enfant sur ses bras, l'embrassa tendrement à différentes reprises, et promit de la soigner comme si elle était la sienne propre, jusqu'au moment où la sœur Marie serait venue de Zeltingen.

Ces bonnes paroles furent comme un baume calmant sur les blessures de Jost.

La bonne femme sut trouver dans la simplicité de son âme une foule d'autres paroles consolantes pour la pauvre voisine; elle lui promit aussi d'envoyer, aussitôt qu'il serait de retour, son mari quêrer le pasteur et faire part de la nouvelle à la sœur de la défunte.

Puis la brave femme ajouta :

— Je comprends maintenant pourquoi vous n'êtes point allé avec les autres sur la montagne ce matin. Mon mari, avec beaucoup d'autres, se sont rendus à Montroyal dès l'aube. Il faut qu'il y soit passé quelque chose d'extraordinaire, sans quoi ils seraient déjà de retour.

Rennes, 24 décembre 1881.

Messieurs,

Je reçois à l'instant votre lettre.

J'ignorais que l'extrême gauche du Conseil de la Seine songeât à me porter sur la liste des candidats à l'élection sénatoriale du 8 janvier, mais peu importe. Dévoué à la démocratie, je n'ai pas besoin de réfléchir longtemps avant de vous répondre. Vous me demandez de vous faire savoir si dans le cas où je serais élu, j'accepterais d'être votre représentant sur les bases suivantes : Suppression du Sénat, réduction du mandat législatif, séparation des Eglises de l'Etat, suppression du budget des cultes, libre administration des communes et magistrature élective.

J'accepte ce programme, tout en le considérant, dès à présent, comme le minimum de la démocratie républicaine.

— Le bruit court que plusieurs fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, ont donné leur démission ou demandé la mise en disponibilité. D'après ses renseignements personnels, le Français a tout lieu de croire que cette nouvelle est exacte.

— On assure que M. Herbette, ancien directeur du personnel au ministère des affaires étrangères va être appelé à un poste diplomatique important.

— C'est M. Camille Pelletan, paraît-il qui, à la rentrée des Chambres, interpellera le gouvernement relativement au maintien de M. Ronstan à Tunis.

— Notre nouvel ambassadeur à Berlin M. le baron Chaudron de Courcel ne partira pas pour son poste avant le milieu du mois de janvier prochain. Il en sera probablement de même pour le comte de Chaudordy, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg.

— Le mouvement judiciaire qui a été plu-

Jost, qui allait franchir le seuil de la porte, se retourna pour demander de quoi il s'agissait.

— Alors, vous n'avez donc point entendu le terrible coup de feu qu'on a tiré là-haut, vers mi-nuit ? poursuivit la femme. Tous deux, mon mari et moi, nous avons été réveillés en sursaut par ce coup épouvantable qui a retenti au loin dans la vallée, et nous n'avons point été médiocrement effrayés. Mon mari dit que ce coup devait être parti de Montroyal; il voulait même, avant de partir, entrer chez vous ce matin, afin de voir s'il ne vous était rien arrivé. Car vous avez été cette nuit à Croëw, chez Jappi l'herboriste, n'est-ce pas ?

— Je n'y suis point allé, répondit à mi-voix Jost, qui pensait à ce moment à tout autre chose qu'aux événements de Montroyal; je me suis endormi sur un scabeau devant le lit de ma femme et sa main s'est refroidie dans la mienne.

Puis il détourna la tête et la laissa retomber sur sa poitrine afin de dissimuler les larmes qu'il sentait jaillir de ses yeux.

La femme de Rickes le regarda d'un air étonné, et tremblante de frayeur, elle répondit : — Cela est singulier, mon mari vous a pourtant vu hier soir, vers dix heures, gravir la montagne, dans la direction de la Muraille-Noire.

— Il s'est trompé, répondit Jost. Je ne suis point sorti de chez moi et n'ai point non plus entendu de coup de feu.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(24) du 31 décembre 1881.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Ammi ! ma chère Ammi !...

Mais il ne reçut aucune réponse.

Immuable, froide, semblable à une statue de marbre, sa femme était étendue devant lui.

Il saisit la main qui pendait le long du lit : elle était froide comme la glace, et une sensation qu'il éprouva à ce contact lui alla jusqu'au cœur; il se pencha sur ses lèvres, sur son sein. Ce fut en vain : il ne put percevoir le moindre souffle. Sa femme était morte.

Alors la douleur du malheureux se fit jour en cris déchirants, en gémissements interrompus par des sanglots; il courut comme un fou à travers son modeste logement, levant au Ciel ses mains supplantes, et toujours il revenait vers la couche de la morte. Enfin épuisé, abattu par l'excès de la douleur, il se laissa tomber sur un escabeau, au pied du lit, et, couvrant son visage de ses deux mains, il se mit à pleurer silencieusement.

Le premier et plus terrible moment de douleur, contre lequel toute force de volonté est impuissante, était passé, s'il n'était surmonté.

sieurs fois annoncé paraîtra demain au *Journal Officiel*.

Ce mouvement comprendra des changements nombreux dans le personnel des juges de paix et porte surtout sur les départements du Midi.

— Le ministre de la marine vient de décider que dorénavant un bâtiment devant être armé pour faire campagne, les hommes désignés pour composer son équipage, recevraient, sur leur demande, un congé de dix à quinze jours pour aller voir leurs familles.

— Une réunion générale des délégués de l'industrie lainière vient d'avoir lieu à Paris MM. Feray, sénateur et Frédéric Thomas, député de Castres, assistaient à cette réunion où étaient représentées les chambres de commerce de Roubaix, Toureving-Elbeuf, Louviers, Lisieux, Vire, Mazamet, Castres, Sedan, Saint-Pons, Vienne, Amiens, Abbeville. La réunion présidée par M. Delfosse président de la chambre de Roubaix et membre du conseil supérieur du commerce a chargé sept de ces membres de faire des démarches auprès de M. le Président du Conseil et de M. le ministre du Commerce, à l'occasion des négociations engagées avec l'Angleterre pour la conclusion d'un nouveau traité. Les audiences qu'ils sollicitaient ne leur ayant pas été accordées, les délégués ont adressé par lettre à M. le ministre du commerce les observations qu'ils désireraient lui présenter.

— Les Parisiens se sont réveillés jeudi matin au milieu d'un brouillard tellement intense que, sur plusieurs points de la ville, notamment dans le quartier de Luxembourg, des Champs-Élysées et sur toute la longueur des quais, la circulation était fort difficile. Par suite de ce brouillard, le service des bateaux-omnibus a dû être suspendu, et ce n'est pas sans grande peine que les tramways qui longent la Seine ont pu effectuer leur premier voyage.

— Une dépêche de Constantinople annonce que le vapeur russe *Azoff*, venant de Smyrne, a abordé par tribord, dans la journée de jeudi le paquebot postal français la *Provence*, des messageries maritimes, qui se trouvait à l'ancre dans le Bosphore. La *Provence* a coulé dans l'espace de vingt-cinq minutes, par 37 mètres de profondeur; on croit qu'elle s'est fendue en deux en coulant. Tout l'équipage est sauvé. Le vapeur *Azoff* éprouvé quelques légères avaries. La *Provence*, qui devait partir le même jour pour Marseille, avait un chargement important, notamment plusieurs groups d'argent. Les valises postales n'étaient pas encore embarquées, un bateau italien les transportera à Brindisi. Les pertes de la *Provence* y compris le navire sont évaluées à cinq millions, dont trois pour la cargaison.

PROCÈS CHALLEMEL LACOUR-ROCHEFORT

Vendredi revenait devant la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle, présidée par M. Bagneris, le procès en diffamation intenté par M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Londres, contre MM. Delpierre et Rochefort, gérant et rédacteur de l'*Intransigeant*. Au début de l'audience MM. Delpierre et Rochefort ont déposé des conclusions tendant à la nullité de l'assignation lancée contre eux, parcequ'elle devrait suivant eux non seulement viser mais aussi reproduire entièrement le texte de la loi. M<sup>e</sup> Gatineau a soutenu ces conclusions qui ont été combattues par M<sup>e</sup> Allou, avocat de M. Challemel-Lacour. Après une heure de délibération, le tribunal a rendu un jugement qui annule l'assignation, renvoie les prévenus des fins de la plainte et condamne la partie civile aux dépens.

On lit dans l'*Union républicaine* :

« Depuis quelque temps, les sociétés financières et les banques d'émission se sont développées sur une grande échelle. A Paris, à Lyon, à Lille, il se fonde continuellement des établissements de ce genre dont le but réel est d'entraîner les petits capitalistes, les petits épargnants dans la voie de la spéculation, et dont quelques-uns offrent au public des combinaisons qui sont de véritables jeux de hasard, voire même de simples loteries. Le gouvernement se préoccupe de cette situation. Son attention s'est surtout portée sur la création fréquente de sociétés anonymes par actions qui grâce à certaines dispo-

sition élastiques de la loi de 1867, se fondent, attirent à elles l'argent du public, et disparaissent après avoir fait de nombreuses dupes; sans qu'il soit possible d'appliquer aux coupables aucune loi pénale.

En ce moment le garde des sceaux, le ministre des finances et le ministre des travaux publics ont ensemble des conférences dans lesquelles ils recherchent quelles modifications il conviendrait d'apporter à la loi de 1867 sur les sociétés anonymes, en vue de mettre un terme au développement croissant des affaires suspectes et des spéculations véreuses. »

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le décret nommant M. Sirech maire de Cahors, et MM. Mazières et Costes adjoints, a été signé le 28 décembre.

Nous fondons sur la composition de la nouvelle municipalité les meilleures espérances au point de vue de l'intérêt de la ville. Personne ne conteste l'activité, et l'esprit d'initiative de M. Sirech, qui, secondé par des adjoints dévoués, doit marquer son administration par une vive impulsion donnée à toutes choses. Avouons que le besoin d'action se faisait vivement sentir : il y a beaucoup à faire à Cahors et nous croyons qu'on va faire beaucoup; car dans ce but l'entente est complète entre le Maire et le Conseil municipal.

Par décret du 28 courant :

M. Brogier (Mathieu-François-Eugène), est nommé suppléant du juge de paix du canton de Gramat.

Par décret du 29 décembre :

M. Frey (Emile-Louis), capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS.

Le *Journal Officiel* a publié hier une importante circulaire de M. Paul Bert relative aux emplois que les instituteurs publics peuvent remplir en dehors de leurs fonctions scolaires.

Dans cette circulaire, le ministre de l'instruction publique annonce qu'il va présenter un projet de loi pour « régler dans des conditions plus dignes de notre temps et le sort matériel et la situation morale des instituteurs. »

Ce projet de loi est actuellement en préparation et il sera déposé à la rentrée sur le bureau de la Chambre. Voici quelques détails sur la nature et la portée des réformes qu'il aura pour but de réaliser.

Ce projet est une loi de la loi déjà en vigueur sur la gratuité de l'enseignement primaire et de celle qui doit établir l'obligation de l'instruction. De ces deux principes de la gratuité et de l'obligation découle l'absolue nécessité d'accroître le traitement des instituteurs.

D'une part, en effet, l'obligation en augmentant le nombre des élèves accroît dans une notable proportion la tâche qui est imposée à ces fonctionnaires; d'autre part, la suppression de la rétribution scolaire aura pour effet de faire disparaître la proportionnalité entre la rémunération et le travail.

Pour parer à ce double inconvénient, M. Paul Bert va proposer de modifier le classement et les traitements des instituteurs.

Sur près de 57.000 instituteurs et institutrices qui sont actuellement en fonctions, on constate que le tiers des instituteurs et les trois quarts des institutrices ont un traitement inférieur à 1.000 fr. Un instituteur sur 10 et une institutrice sur 17 ont un traitement supérieur à 1.500 fr. Le traitement de 2.000 fr. n'est atteint et dépassé que par un instituteur sur 25 et une institutrice sur 45. Encore le quart de ces privilégiés habitent-ils le département de la Seine.

Quant aux instituteurs adjoints et aux institutrices adjointes dont le nombre total est de près de 25.000, leur situation est encore plus précaire. Leur traitement moyen est de 363 fr. soit d'un franc par jour.

Pour remédier à cet état de choses, le ministre de l'instruction publique va proposer d'abord de supprimer la catégorie des adjoints et des adjointes. Il établit à la place un stage de deux

années que devront subir les jeunes brevetés avant d'être admis à titre définitif dans le corps enseignant. Cette épreuve accomplie, ils prendront rang dans la cinquième classe des instituteurs titulaires.

Ensuite, M. Paul Bert propose d'établir l'égalité absolue entre les instituteurs et les institutrices au point de vue du traitement.

Voici quels seraient les traitements que M. le ministre propose d'établir :

Instituteurs et institutrices stagiaires 900 fr.  
Instituteurs et institutrices de 5<sup>e</sup> classe, 1.200 fr.

Instituteurs et institutrices de 4<sup>e</sup> classe, de 1.300 à 1.500 fr.

Instituteurs et institutrices de 3<sup>e</sup> classe, de 1.600 à 1.800 fr.

Instituteurs et institutrices de 2<sup>e</sup> classe, de 1.900 à 2.200 fr.

Instituteurs et institutrices de 1<sup>e</sup> classe, de 2.200 à 2.500 fr.

Ces divers traitements seraient augmentés de 300 fr. pour les directeurs et directrices des écoles primaires supérieures. L'obtention du brevet supérieur donnerait lieu à une augmentation de 200 fr. L'obtention de la médaille d'argent entraînerait une allocation supplémentaire et viagère de 100 fr. Par contre, toute fonction administrative, toute profession commerciale et industrielle serait interdite aux instituteurs et institutrices publics et aux maîtresses des salles d'asile.

Toutefois, pendant un laps de dix années, les instituteurs communaux pourraient être autorisés à exercer les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes où cette dérogation serait reconnue nécessaire. Pour passer de l'ancien état de choses au nouveau créé par le projet de loi, il y aura nécessairement lieu de refaire le classement des instituteurs et institutrices actuellement en fonctions. M. Paul Bert a prévu ce cas, et il propose de faire opérer ce nouveau classement, dans chaque département, par une commission composée de l'inspecteur d'académie, des inspecteurs primaires, des directeurs et directrices d'écoles normales primaires, et de deux délégués du conseil départemental de l'instruction publique. Toutefois, ce classement ne pourrait pas avoir d'effet rétroactif.

Ajoutons que la classe ne serait plus attachée comme aujourd'hui, à la résidence, mais à la personne; de sorte que les déplacements n'entraîneraient plus pour certains instituteurs, comme cela a lieu actuellement, des désavantages matériels. D'autre part, les instituteurs pourraient recevoir sur place l'avancement que leur vaudrait leurs services et continuer ainsi à s'attacher davantage à leur résidence.

Quant au point de vue financier, il est assez important. Le projet de loi en question entraînera en effet pour l'Etat un surcroît général de charges de 40 millions. Actuellement, le traitement des instituteurs et institutrices représente annuellement une somme de 80 millions. Avec le nouveau projet en question, cette somme s'élèverait à 120 millions par an. M. Paul Bert demandera à la Chambre de répartir l'exécution complète du projet, c'est-à-dire la dépense supplémentaire de 40 millions, sur une période de trois années. Pour l'année 1882, il demandera une première somme supplémentaire de 10 millions. Au budget de 1883 que prépare le ministre des finances, une somme supplémentaire égale serait inscrite. De la sorte le traitement des instituteurs coûterait 90 millions en 1882, 100 millions en 1883 et 120 millions en 1884.

LE LIEUTENANT BERGON.

Nous recevons du canton de Lozech des renseignements intéressants sur le regretté lieutenant Victor Bergon et sur ses obsèques au village des Roques :

Monsieur le rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous avez annoncé l'affreux malheur qui vient de frapper l'une des familles les plus honorables de notre arrondissement, nous vous adressons aujourd'hui quelques renseignements complémentaires sur l'excellent ami que nous pleurons.

L'un des brillants élèves de notre Lycée ainsi que de celui de Toulouse, Victor Bergon, avait été admis à l'école de St-Cyr que le blocus des prussiens empêcha d'organiser en 1870. Né-

anmoins il ne crut pas devoir, pendant cette guerre néfaste contre la Prusse rester inactif; il s'engagea donc et, tant en France qu'en Algérie, il combattit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1871 et entra à St-Cyr d'où il sortit en 1872, désigné pour le 28<sup>me</sup> bataillon de chasseurs. Il était marié depuis neuf mois à peine lorsque son bataillon fut appelé à concourir à la pacification de la Tunisie. Bien qu'ému par la douleur que son départ occasionnait à sa jeune femme, il sut lui répondre que, pour un républicain, la patrie passait avant la famille et que si la place de la femme est au foyer domestique, celle du soldat est sur le champ de bataille. La conduite de l'homme qui prononçait ces paroles ne devait pas démentir ce qu'elles faisaient attendre de lui. En effet, dans la marche vers Kairouan, son bataillon fut désigné pour dégager le défilé du Souk-el Arba; il fallut que l'infanterie légère grimât en se faisant la courte échelle des pentes escarpées pour en chasser l'ennemi et dans cette manœuvre aussi périlleuse que hardie, le lieutenant Bergon arriva l'un des premiers sur la crête et fut au moment de s'emparer d'un étendard. Ce fait d'armes valut au 28<sup>me</sup> chasseurs d'être mis à l'ordre du jour. Arrivé à Kairouan, Victor Bergon fut pris de la dysenterie et à l'heure actuelle il serait encore vivant si par amour-propre militaire, il n'eût point refusé de suivre le conseil des officiers ses camarades, qui en voyant son état de santé, lui conseillaient de prendre le repos nécessaire et bien mérité, pour reparer ses forces. Il eut été à désirer pour tous que, du moment où Kairouan était pris et qu'il ne restait plus qu'à assurer la sécurité des populations alors soumises, Victor Bergon revint auprès des siens pour y retrouver la santé; mais il préféra continuer avec la colonne sa route jusqu'à Gabès. C'est de là, qu'entièrement épuisé, il dut regagner la France sur les ordres formels du premier médecin qu'il rencontra.

Les discours prononcés sur sa tombe disent assez quel fut l'homme. Nous nous contenterons de constater ici les nombreuses sympathies qui lui se sont fait jour à l'occasion de ce deuil et la foule considérable d'amis venus de toutes parts, par ces temps rigoureux et sans invitation possible, dans ce petit village des Roques qui n'avait jamais vu une semblable et plus triste affluence.

Monsieur Marcenac, médecin-major au 7<sup>e</sup> de ligne, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Avant de nous éloigner de cette tombe si fatalement ouverte, où vont reposer les restes de notre cher et malheureux ami, le lieutenant Victor Bergon, permettez-moi, malgré ma vive émotion, de dire au valeureux officier que nous pleurons, un dernier et suprême adieu, au nom de l'armée, au nom des officiers et des soldats du 28<sup>e</sup> bataillon, trop éloignés pour avoir pu venir lui rendre le dernier hommage, au nom des habitants de ces contrées.

Vous tous qui m'entourez, réunis ici avec tant d'empressement pour rendre les derniers devoirs à notre compatriote, avez voulu honorer le brillant officier, l'homme sympathique, affectueux, aimé, dont nous déplorons la perte inattendue.

Je ne puis retracer ici les phases de cette existence si courte, mais si bien remplie. Dans sa carrière, Victor Bergon avait depuis longtemps donné la mesure de ce qu'il devait être sur le champ de bataille. Toujours le premier à marcher à l'ennemi, le dernier à reculer, il était partout où il y avait du danger. Officiers et soldats l'honoraient de leur estime, de leur sympathie et de leur confiance. Parti il y a quelques mois pour la Tunisie, plein de vie et d'activité, Victor Bergon, épuisé par les dangers, les fatigues et les privations d'une expédition périlleuse, aurait pu interrompre son service; il a voulu mourir en soldat et tomber sur le champ de bataille des braves.

Mais hélas! il est mort loin de sa famille, loin de ses affections les plus chères, il est mort avec courage et résignation, au printemps de la vie, à l'âge des fortes espérances, lorsque par son travail et son intelligence, par son courage, sa bravoure et son intrépidité, il allait être nommé aux grades supérieurs et obtenir la croix d'honneur. Pourquoi ne lui a-t-il pas été donné d'atteindre ce but? Officier distingué, instruit, intelligent, intrépide, toujours prêt à payer de sa personne, Victor Bergon était signalé pour arriver aux grades les plus élevés de l'armée.

Dieu avait marqué les jours d'une si riche intelligence; inclinons-nous devant ses décrets.

Nature d'élite, modèle de patriotisme, type

du brillant officier, toi, mort au champ d'honneur, victime du devoir, victime du dévouement pour la Patrie, nous avons le droit, nous tes compatriotes, de nous enorgueillir de t'avoir vu naître au milieu de nous; ta vie nous servira de modèle et nous garderons éternellement ton souvenir.

Adieu, cher Bergon, adieu au nom de tes chefs, au nom de tes camarades du régiment, de l'armée. Adieu au nom des habitants des contrées environnantes, adieu cher ami, ou plutôt au revoir dans un monde meilleur.

Puisse les témoignages unanimes de notre sympathie et de nos respects adoucir l'amertume de ta digne épouse et de ta famille éplorée.

M. Bontarel-Membry a porté la parole en ces termes :

La mort, toujours implacable, vient encore de frapper dans sa fleur une existence au plus brillant avenir.

L'homme qui va reposer à jamais au berceau de sa famille, emporte tous les regrets de ceux qui ont connu son grand et beau caractère.

La carrière du lieutenant Bergon fut courte mais brillamment remplie. Avant d'entrer à St-Cyr, mais déjà admis à cette école, il sut se distinguer au champ d'honneur, en combattant pour la République. Aujourd'hui il a trouvé la mort en défendant, en Afrique, les intérêts de la Patrie.

Sa fidèle et vaillante épée fera un grand vide au 28<sup>e</sup> chasseurs, où il avait su conquérir, par sa loyauté et l'aménité exquise de ses manières, l'estime de ses chefs et l'affection de ses subalternes.

Que la nombreuse suite qui a voulu l'escorter jusqu'ici, adoucisse par sa respectueuse sympathie la douleur immense de sa famille, et puisque celui que nous pleurons a trouvé la mort du soldat, disons-lui dans un dernier adieu :

Gloire au brave ! Honneur à son cercueil !

Nous extrayons les passages suivants du discours prononcé par un camarade de collège du lieutenant Bergon :

L'heure qui a sonné permet à un ancien camarade d'enfance et d'étude, de venir apporter à cette triste cérémonie les hommages qui sont dus au jeune, intelligent et intrépide lieutenant Victor Bergon.

Élève avec toi au Lycée de Cahors, je viens au nom de tous tes condisciples et amis rendre hommage à ta vaillance, à ton mérite et à ton honneur.

Tu sus te faire aimer de tes camarades de l'armée. Ta conduite et ton talent ne tardèrent pas à attirer sur toi les regards de tes chefs qui apprurent bientôt à t'apprécier, et au moment où tu allais recevoir la récompense de ta bravoure, la mort prématurée vient t'enlever à ton pays, à ta jeune épouse, à tes parents, à tes amis.

Infortuné, que la Providence, dans ses desseins insondables, a frappé à la fleur de l'âge, tu fus toujours bon pour tes amis, ils n'oublieront pas ton esprit fin, juste et honnête.

Adieu donc, que ta famille trouve dans nos larmes un adoucissement à sa juste douleur, tu emportes de tous ceux qui t'environnent et te connaissent bien, le meilleur souvenir et les regrets les plus sincères.

En attendant le jour où nous viendrons reposer à tes côtés, adieu, ou plutôt au revoir.

L'inauguration du grand tunnel du Saint-Gothard a eu lieu jeudi, sans cérémonie officielle.

Le premier train qui a fait le trajet de Gochener à Airolo, dimanche dernier, a traversé le tunnel en trente-trois minutes.

Le service régulier commencera le 1<sup>er</sup> janvier.

CARPENTRAS. — Le tribunal de Carpentras vient de condamner la commune de Pernes à 2,500 fr. de dommages-intérêts pour inexécution d'un traité passé par elle avec l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

EFFONDREMENT D'UN PONT. — Le pont suspendu du Fouq, situé sur la Garonne, en amont du confluent du Salat, s'est effondré jeudi, à 10 heures du soir, à la suite d'une épreuve par chargement à laquelle il était soumis.

Il n'y a pas eu, heureusement, d'accident de personnes.

PERPIGNAN. — Le tribunal correctionnel de Perpignan a condamné M. Paul Hug, rédacteur du *Patriote*, à huit jours de prison pour coups et blessures à M. Brousse, député de la deuxième circonscription de Perpignan.

CHARTRES. — Une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée à Chartres, dans la caserne des Petits-Blés, occupée par le 102<sup>e</sup> régiment de ligne.

La caserne a été évacuée afin de désinfecter les chambres, et les hommes campés à Lucé, sous la tente.

Revue Agricole

Les lecteurs du *Journal du Lot* ont déjà connaissance de la circulaire que M. Devès, ministre de l'agriculture, vient d'adresser aux préfets pour leur demander de fournir, à certaines époques qu'il désigne, des renseignements complets et aussi exacts que possible sur l'état des récoltes et leur produit. En outre, M. le ministre prescrit l'envoi, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, d'un rapport détaillé relatant toutes les circonstances qui ont pu influencer sur la situation agricole pendant le mois écoulé.

Ces rapports étaient fournis, jusqu'à présent, tous les quinze jours; mais ils étaient faits la plupart du temps avec très peu de soin et d'exactitude, et cependant ce sont ces pièces qui servent de base aux statistiques officielles. M. Devès a donc raison de demander plus d'exactitude, tout en diminuant de moitié le nombre des rapports à envoyer. C'est là un exemple entre mille des abus qui régnaient dans l'administration en ce qui touche les choses agricoles; abus que la création d'un ministère distinct pour l'agriculture pourra faire peu à peu disparaître. Il était vraiment déplorable que les agriculteurs n'eussent pour les représenter auprès du gouvernement qu'un ministre chargé en même temps d'intérêts tout différents des leurs, souvent même opposés. La création du ministère de l'agriculture est une réforme à laquelle aucun homme de bon sens ne peut refuser son approbation, quelles que soient d'ailleurs ses idées politiques; car, ainsi que le disait Sully, « labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou. »

Dans une conférence publique faite récemment à Grisolles sur le phylloxéra, M. Louis de Malefosse, entomologiste distingué a fait l'histoire du terrible parasite de nos vignobles; après avoir étudié les trois moyens aujourd'hui employés pour le combattre, il a fortement recommandé la formation de syndicats qui donnent droit à une subvention de l'Etat pour le traitement des vignes malades. Plusieurs orateurs ont parlé dans le même sens; l'un d'eux a insisté sur la submersion et a conseillé les plantations submersibles en plaine. D'autre part, le Parlement, avant de se séparer, a voté un crédit de 300,000 francs pour aider au traitement des vignes phylloxérées.

Tout cela est fort bien pour ceux qui peuvent en profiter; mais notre département n'est malheureusement pas dans ce cas: la submersion y est impraticable, et l'emploi des insecticides n'y est guère applicable que dans quelques parcelles privilégiées. Il ne nous reste donc, pour lutter contre le phylloxéra, que le troisième moyen, la plantation de vignes américaines, et il est vraiment bien regrettable.

Soit nous que cette manière de combattre le fléau, la seule qui soit à notre disposition, soit aussi la seule qui n'ait aucune part aux faveurs gouvernementales, tandis qu'on subventionne si libéralement la submersion et les insecticides. C'est là une question d'intérêt général, car beaucoup de contrées vinicoles, le plus grand nombre peut-être, ne peuvent espérer que dans les vignes résistantes. D'ailleurs l'Etat, qui encaisse chaque année des sommes considérables provenant des droits sur les vins, aurait tort de rester indifférent à cette situation. M. Devès, qui paraît prendre tant d'intérêt aux questions de son ressort, ne s'occupera-t-il pas de mettre un terme à cet état de choses?

On se préoccupe plus que jamais de la police sanitaire du bétail, en présence des épizooties qui sévissent dans certaines contrées. Ainsi les Chambres ont voté un crédit de 200 mille francs pour les indemnités à payer aux propriétaires d'animaux atteints de la péripneumonie et abattus par mesure administrative.

La peste bovine ayant été signalée récemment en Allemagne, un décret du 21 décembre défend l'importation et le transit en France des bestiaux vivants ainsi que de leurs peaux fraîches provenant de l'Empire d'Allemagne, du grand duché de Luxembourg et de l'Autriche-Hongrie.

Dans les *Plaideurs*, de Racine, il est question d'un tribunal qui se fait rendre compte « du foin que peut manger une poule en un jour ». M. Lemoine, aviculteur à Crosne, se préoccupe, lui, non de ce qu'elle mange, mais du fumier qu'elle donne. Il a fait une expérience d'après laquelle la quantité moyenne de fiente produite par une volaille s'élèverait à 340 grammes par jour, soit 124 kilogrammes par an. Ce chiffre est beaucoup plus élevé qu'on ne le pense généralement.

BULLETIN COMMERCIAL

Céréales. — Prix moyens par 100 kilogrammes : Blé, 30 fr. 75. — Seigle, 20 fr. 75. — Orge, 20 fr. 50.

Vins. — La situation est toujours la même: la production et le commerce se tiennent dans une égale réserve.

Bestiaux. — Cours du marché aux bestiaux de la Vilette. Prix du kilogramme de viande sur pied :

Bœufs de 1 fr. 10 à 1 fr. 65 suivant la qualité.  
Vaches de 0 fr. 95 à 1 fr. 52, id.  
Taureaux de 0 fr. 98 à 1 fr. 26, id.  
Veaux de 1 fr. 65 à 2 fr. 16, id.  
Moutons de 1 fr. 52 à 1 fr. 92, id.  
Porcs gras de 1 fr. 48 à 1 fr. 56, id.  
C.....

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.  
du 24 au 31 décembre 1881.

Naissances.

Ramos, Laurence, rue Fénelon, 5.  
Laurent, Noël, rue St-Namphase, 3.  
Couderc, Noël, rue de la Préfecture, 2.  
Bergougnoux, Noël, rue des Elus, 4.  
Grailhe, Eugénie, rue St-André, 10.

Mariages.

Ruamps, Jean, et Pécol, Marie.

Décès.

Roques, Basile, cult., 24 ans, célibat., aux Junies.  
Miquel, Jean, journalier, 39 ans, (Hospice).  
Szretter, Jean, s. p., 90 ans, célibat., (Hospice).  
Riou, Françoise, cout., 45 ans, célibat., (Hospice).  
Calmejane, Joséphine, s. p., 88 ans, rue de la Liberté, 20.  
Boy, Joseph, dit Louinou, roulier, 79 ans, (Hospice).

Etude de M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

VENTE

Sur surenchère du sixième après saisie immobilière,

Au tribunal civil de Cahors, le samedi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

D'une pièce de terre située au lieu de Semial, commune de Lascabanes, d'une contenance d'environ un hectare, vingt-sept ares vingt centiares formant le quatrième lot des immeubles saisis sur la tête et au préjudice du sieur Combarieu père, propriétaire à Sainte-Alauzie.

Mise à prix..... 3.510 fr.  
S'adresser pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis Bousquet en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Dernières Nouvelles

LE PERSONNEL DES PRÉFECTURES.

On étudie actuellement au ministère de l'intérieur un projet de loi pour but d'organiser le personnel des préfets et des sous-préfets.

Ce projet aura pour but de concilier l'avancement de ce personnel en permettant des mutations jusqu'à présent impossibles.

Il comprendra en outre la création d'une caisse de retraite générale qui sera substituée aux caisses départementales actuelles.

Cette dernière partie du projet nécessitera la demande d'un crédit spécial de trois millions.

Paris, 30 décembre, soir.

M. Allain Targé compte déposer le budget de 1883, dans les environs du 20 janvier.

— On annonce que les projets de loi actuellement élaborés par le ministère, seront présentés dans l'ordre suivant: Projet relatif à la révision de la Constitution; loi sur la réforme judiciaire; loi sur le recrutement; loi sur les instituteurs, etc.

— Il est inexact que le gouvernement songe à retirer aux archevêques et évêques la jouissance des palais qu'ils occupent actuellement.

Bourse de Paris.

Cours du 31 décembre.

Rente 3 p. %..... 84.25  
— 3 p. % amortissable. 85.50  
— 3 p. % amort. nouveau. 84.90  
— 4 1/2 p. %..... 113.00  
— 5 p. %..... 114.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 29 décembre 1881.

A l'approche de la liquidation, les acheteurs

ont pris une vigoureuse offensive, favorisés par l'imminence d'une diminution du taux de l'escompte de la Banque de France. De 113.50, prix auquel les vendeurs avaient réussi à faire reculer le 5 0/0, ils l'ont ramené au-dessus de 114, un déplacement de cours de quelques centimes peut, à l'époque du mois où nous sommes, exercer une influence décisive sur la liquidation. Il faut s'attendre à un redoublement d'activité dans la lutte entre acheteurs et vendeurs pendant les deux jours qui nous séparent encore de la réponse des primes. On cote en ce moment le 5 0/0 à 114..., le 3 0/0 à 84..., l'Emprunt à 84.90.

La Banque de France est tombée vers 5,500 après le détachement de son coupon de 135 fr.

L'Union a remonté de plus de 100 fr. sur ses plus bas cours; la Banque ottomane a atteint 870, les affaires sont plus calmes sur les autres institutions de crédit.

Le Suez, qui avait reculé vers 2.150, s'est relevé au-dessus de 2.200; le Panama ne fait plus que 580 à 585 après 615, les Omnibus ont été violemment poussés à 1.850, le Gaz est délaissé de 1.550 à 1.560.

Le 5 0/0 italien a remonté de 80.90 à 90.30, le 5 0/0 turc a revu le cours de 14; l'Extérieure espagnole, qui avait été offerte à 29 1/2, est demandée à 30 1/2.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.  
FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.  
Dépôts dans les principaux établissements.

L'Assurance Financière

CAPITAUX ASSURÉS : 300 MILLIONS

POLICES DE CAPITALISATION

remboursables à 500 fr.

12 Tirages par an, Versement mensuel 1 fr.

On a la chance de recevoir les 500 fr. dès le 1<sup>er</sup> mois. Remboursement garanti par un dépôt de rentes françaises et d'obligations du Crédit foncier dont on peut vérifier l'existence au siège social.

S'adresser au Siège social, à Paris, 3, rue Louis-le-Grand.

A la succursale de Montauban, M. Paul Portal, directeur régional, rue St-Louis à Montauban, aux correspondants dans les départements, etc., etc.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE REPORTS & DÉPÔTS

CAPITAL : 25 MILLIONS DE FRANCS

PARIS - 9, Rue Louis-Le-Grand, 9 - PARIS

ADMINISTRATEURS

M. J. HOLLANDER, de la maison J. Hollander et C<sup>e</sup>, Président  
Paul BERTIN, agent de change honoraire.  
Paul DANSETTE, directeur de la Caisse Générale des Reports et de Dépôts à Bruxelles.  
Aug. HENTSCHE, de la maison Hentsch, Iutscher et C<sup>e</sup>.  
A. LEGRAND DE VILLERS, ancien Trésorier-général de la Gironde, ancien Régent de la Banque de France.  
Paul MIRABAUD, de la maison Mirabaud-Paccard, Puerari et C<sup>e</sup>.  
Jules URBAN, Président de la Banque de Bruxelles.

COMPTES DE REPORTS

Les versements en compte de reports reçoivent pour le mois de Décembre, net de tout frais..... 7.50 0/0 »  
Pour la 1<sup>re</sup> quinzaine de Décembre, 8.80 0/0 net  
« Comptes de Cheques 2 0/0 l'an »

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> de Vallon, à CATUS, (Lot).

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc.  
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventriérés, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale de Cahors.</h3>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	--	--

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et par la promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES  
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

## Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.  
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

### DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

### VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT  
Dépôt chez les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

### LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>

Maison fondée en 1825  
BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

## CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

### A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits

### LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par Décret du Gouvernement.

Place Ventadour, à PARIS

CAPITAL SOCIAL: QUARANTE MILLIONS

#### ASSURANCES

VIE ENTIÈRE. — Capital payable au décès de l'assuré à sa veuve, à ses enfants ou à toute personne désignée.

MIXTES. — Capital payable à l'assuré s'il est vivant au jour fixé ou immédiatement en cas de décès.

TERME FIXE. — Capital payable au jour fixé, soit à l'assuré, soit à ses héritiers, pour dot ou co-contrat, la prime s'éteignant au décès.

Ces assurances donnent droit à une participation de 80% dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances temporaires, Assurances de survie, Assurances de capitaux différés

RENTES VIAGÈRES

M. Drouilles, 12, rue Pelagry, à Cahors.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

### CHOCOLAT-MENIER

BIEN LE VÉRITABLE

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

### Etreennes utiles et Agréables 1882

Grande baisse de prix sur les nouvelles machines à coudre, système SINGER, avec les derniers perfectionnements suivants:

Volant fixe ou à marche folle, volant nickelé, enlèvement des disques de tension, nouvelle navette sans enfilage, dévidoir automatique demi mètre incrusté sur le devant de la table, bâti sur roulettes, etc., etc. Les tables et coffrets sont en noyer avec encadrements.

PRIX: 90. — 100. — 125. — 150 f. AVEC TOUS LES GUIDES.

Seule Maison de Vente pour le Lot.

## J. Larrive Fils Aîné

rue de la Liberté, 16, Cahors

On trouve également dans la même Maison, les Célèbres Machines Françaises de HURTU et HAUTIN brevetées en France et à l'Etranger pour leur supériorité et qui ont obtenu AUX EXPOSITIONS NATIONALES DE

1881 Grenoble, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Tours, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Alger, Grand diplôme d'Honneur.

Machines à coudre depuis 50 francs, garanties. — Tout achat est remboursé au moyen de Coupons commerciaux.

## AU PRINTEMPS

<p>MAISON de confiance</p> <p>PRIX-FIXE invariable</p> <p>MARQUÉ en chiffres connus</p>		<p>MAISON de Confiance</p> <p>PRIX-FIXE invariable</p> <p>MARQUÉ en chiffres connus</p>
---	--	---

### J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9, CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

### Pâtisserie — Confiserie

SPÉCIALITÉ DE PATISSERIES FINES ET PIÈCES MONTÉES

## ROZIÈRES FILS

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment en Cartonnages, Marrons glacés, Fruits confits, Bonbons surfins, Chocolats de Paris.

Fromages glacés. — Entremets frappées.

### Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres: joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fumer maroquinerie des premières fabriques

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et Cie, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

### LOU MORTYRE DE SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires.

1	FRANC par AN	150,000 ABONNÉS	52
Le Moniteur des Valeurs à Lots			
(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)			
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères			
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)			
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.			
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.			
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 47, Rue de Londres			

50 pour 100 de REVENU PAR AN

## LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS